

Insecticides homologués en pomiculture au Québec

Auteurs de la première édition : Gérald Chouinard, Yvon Morin, Robert Maheux, Sylvie Bellerose et Maude Lachapelle

Auteurs de la mise à jour 2024 : Francine Pelletier, Stéphanie Gervais, Catherine Pouchet et Audrey Charbonneau

Dernière mise à jour par les auteures : 26 mars 2026 (Tableau seulement)

Cette fiche présente une description sommaire et une liste non exhaustive des insecticides homologués pour les vergers de pommiers au Canada pour l'année 2026. À chaque début de saison, le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) du pommier effectue une mise à jour de cette liste et diffuse les ajouts et retraits par le biais de communiqués. Consultez la fiche sur les [Ressources essentielles en PFI](#) pour en savoir plus sur le RAP.

NOTE : Pour une information complète et à jour sur les pesticides, visitez le service en ligne d'information sur les pesticides du gouvernement du Québec, [SagE pesticides](#), et du Canada, [Recherche dans les étiquettes de pesticides - Santé Canada](#),

ATTENTION : Bien qu'homologués au Canada, les produits mentionnés ne sont pas nécessairement disponibles partout au pays, et ils ne sont pas nécessairement autorisés aux États-Unis ou ailleurs dans le monde. Avant de les utiliser, il importe donc de vérifier les conséquences possibles de leur utilisation si la récolte doit être exportée.

Le tableau suivant présente les acaricides homologués en pomiculture au Québec à la fin du document présent :

Insecticides homologués en pomiculture au Québec (Mise à jour mars 2026)

NOM COMMUN DE LA MATIÈRE ACTIVE	GROUPE CHIMIQUE ^A	FAMILLE CHIMIQUE ^B	TYPE DE PESTICIDES ^C	PRODUIT COMMERCIAL ^D	LIMITE MAXIMALE DE RÉSIDUS (PPM) ^E	DÉLAI D'ATTENTE AVANT RÉCOLTE ^F [jrs]	DÉLAI DE RÉENTRÉE ^G	NOMBRE MAX. APPLICATIONS/SAISON	QUANTITÉ MAX. MATIÈRE ACTIVE (kg/ha/saison)	ZONE TAMPON HABITATS AQUATIQUES (m) ^H	INDICE DE RISQUE ^I			# HOMOLOGATION
											IRE	IRS	IRB	
Abamectine	6	AVE	A, IN	AGRI-MEK SC	0,02	28	12h	1	0,143	35-50	20	74	3	31602
Abamectine / cyantranilprole	6 / 28	AVE / DIAM	A, IN	MINECTO PRO	0,02 / 1,5	28	12h	1	0,143 / 0,067	35-50	275	65	5	33023
Acétamipride	4A	NEO	IN	ACETA 70 WP	1	7	48h - 6j ¹	4	0,672	30	39	30	4	33298
Acétamipride	4A	NEO	IN	ASSAIL 70 WP	1	7	48h - 6j ¹	4	0,672	30	39	30	4	27128
Acétamipride	4A	NEO	IN	ASSAIL 30 SC	1	8	12h - 6j ¹	4	0,672	30	39	30	4	34484
Acétamipride / novaluron	4A / 15	NEO / BEN	IN	CORMORAN	1 / 2	14	12h-7j ¹	–	0,552 / 0,690	40-60	88	35	5	33353
Afidopyropen	9D	PYRO	IN	SEFINA	0,02	7	12h	4	0,04	5-20	1	171	–	33265
B. thuringiensis var. aizawai	11A	MIC	IN	XENTARI WG	0,1*	0	4h	–	–	1-3	–	5	2	31557
B. thuringiensis var. kurstaki	11A	MIC	IN	BIOPROTEC PLUS	0,1*	0	4h	–	–	1-3	–	5	1	32425
B. thuringiensis var. kurstaki	11A	MIC	IN	DIPEL 2X DF	0,1*	0	4h	–	–	1-3	–	5	1	26508
B. thuringiensis var. kurstaki	11A	MIC	IN	FORAY 48BA	0,1*	0	4h**	–	–	1-3	–	5	1	24978
Carbaryl	1A	CAR	IN	SEVIN XLR (pour l'éclaircissage)	5	75	12h- 14 j ¹	1-2	1,0-1,5	10-25	190	137	5	27876
Chlorantranilprole	28	DIAM	IN	ALTACOR	0,4	5	12h	3	0,225	2-10	92	3	2	28981
Chlorantranilprole	28	DIAM	IN	ALTACOR MAX	0,4	5	12h	3	0,225	2-10	92	3	2	34654
Chlorantranilprole	28	DIAM	IN	SHENZI 400 SC	0,4	5	12h	3	0,225	2-10	92	6	2	34974

ACETA (acétamipride) : voir ASSAIL.

AGRI-MEK (abamectine): voir la fiche **Acaricides homologués en pomiculture au Québec**.

ALTACOR (chlorantraniliprole) : Ce produit est un insecticide de synthèse à large spectre de la famille des diamides. Il agit surtout par ingestion et par contact et est véhiculé dans la plante de façon systémique locale (translaminaire). Il possède une action ovicide et larvicide contre différents lépidoptères (principalement larvicide dans le cas du carpocapse de la pomme). Il est recommandé d'appliquer le produit lors de conditions favorisant l'absorption du produit (séchage lent). L'utilisation d'un adjuvant n'est pas recommandée si l'application est effectuée dans les 60 jours précédant la récolte.

AMBUSH (perméthrine) : Cet insecticide de synthèse à large spectre est un produit de la famille des pyréthriinoïdes. Il agit par contact et par ingestion et possède une action persistante prolongée (deux à trois semaines). Il est nuisible pour plusieurs espèces d'insectes et d'acariens utiles et favorise la multiplication des acariens phytophages. **Ce produit (la perméthrine) n'est pas compatible avec la PFI.**

ASSAIL 70WP (acétamipride) : Ce produit est un insecticide de synthèse à large spectre de la famille des néonicotinoïdes, à activité systémique locale (translaminaire). Il agit principalement par ingestion. Il est recommandé de l'appliquer lors de conditions favorisant l'absorption du produit (séchage lent). Une phytotoxicité est observée lorsqu'utilisé avec AGRAL comme adjuvant.

BELEAF 50SG (flonicamide) : Cet insecticide sélectif de synthèse appartient à la famille des flonicamides. Il a une action systémique locale (translaminaire). Il peut protéger les nouveaux tissus jusqu'à trois semaines après l'application. Il agit par contact et par ingestion sur les divers types de pucerons.

BIOPROTEC (*Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki*) : Ces produits sont des insecticides naturels sélectifs, composés de bactéries entomopathogènes et de cristaux protéiques. Ils sont photosensibles et doivent être ingérés par les larves pour être efficaces. Ils possèdent une action spécifique sur les larves de lépidoptères (chenilles). Il est préférable de les appliquer par temps nuageux ou en soirée, et lors de conditions chaudes (plus de 10 °C la nuit ou plus de 18 °C le jour). Ces conditions sont propices à l'activité des larves et à l'efficacité des applications. Il n'est pas recommandé de mélanger ces produits avec du bore. Ils sont admissibles en production biologique selon la formulation.

CLOSER (sulfoxaflor) : Cet insecticide de synthèse sélectif appartient à la famille des néonicotinoïdes. Il agit par contact et par ingestion. Il possède une activité systémique locale (translaminaire) et une persistance modérée (une à deux semaines). Il est homologué pour le contrôle des insectes suceurs (pucerons verts, pucerons roses et

cochenilles) ainsi que le puceron lanigère (avec une moindre efficacité). Très toxique pour les abeilles.

CONFIRM 240F (tébufénozide) : Ce produit est un insecticide sélectif de synthèse du groupe des régulateurs de croissance des insectes, qui agit en provoquant une mue prématurée des insectes. Il possède une action spécifique sur les larves de lépidoptères (chenilles). Il agit par ingestion et il doit être consommé par les larves pour être efficace.

CYCLANILIPROLE (cyclaniliprole) : voir HARVANTA.

CYD-X (virus de la granulose du carpocapse) : voir VIROSOFT.

DANITOL (fenpropathrine) : Cet insecticide de synthèse fait partie de la famille des pyréthriinoïdes. Il est homologué contre le carpocapse, la mouche de la pomme, le scarabée japonais, les mineuses et tordeuses, mais il est aussi efficace contre plusieurs autres espèces. Il agit par contact et ingestion. Comme tous les pyrèthres, il est très toxique pour les abeilles et pour les insectes utiles sans exception.

DECIS (deltaméthrine) : Cet insecticide de synthèse à large spectre fait partie de la famille des pyréthriinoïdes. Il agit par contact et par ingestion. Il est nocif pour plusieurs espèces d'insectes et d'acariens prédateurs et favorise la multiplication des acariens phytophages. Il est recommandé de ne pas utiliser de pyréthriinoïdes après la floraison pour protéger la faune auxiliaire.

DELEGATE (spinétorame) : Ce produit est un insecticide à large spectre de la famille des spinosynes, dérivé d'un produit de fermentation d'une bactérie (*Saccharopolyspora spinosa*). Apparenté au spinosad (SUCCESS), il est cependant efficace contre un plus grand nombre de ravageurs et est moins photosensible. Il agit par ingestion et par contact. Pour obtenir un contrôle efficace, il doit être ingéré par les larves visées. Il possède une activité systémique locale (translaminaire). Il est recommandé d'éviter de le mélanger avec des produits qui élèvent le pH de la bouillie (ex. : calcium).

DIPEL 2X DF (*Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki*) : voir BIOPROTEC.

ENTRUST (spinosad) : voir SUCCESS.

EXIREL (cyantraniliprole) : Cet insecticide est homologué contre plusieurs ravageurs du pommier dont le carpocapse de la pomme, le charançon de la prune et la mouche de la pomme. Il agit principalement par ingestion. Ce produit est translaminaire et il a une bonne persistance d'action. Il fait partie du groupe 28 (famille des diamides) dont plusieurs produits sont utilisés en pomiculture comme l'ALTACOR. La gestion des groupes d'insecticide est importante afin de lutter contre le développement de la résistance. Ce produit est toxique pour les abeilles.

GF-120 NF (spinosad 0,02 %) : Ce produit est un insecticide sélectif utilisé comme attracticide (appât toxique) pour la lutte contre la mouche de la pomme. Il s'applique sous forme ultra-concentrée (5-10 L de bouillie/ha) avec de grosses gouttelettes (> 5 mm) et une couverture uniforme n'est pas souhaitable. Il a un mode d'application garantissant la plus faible dérive et le plus faible impact sur l'environnement. Ce produit est admissible en production biologique.

HARVANTA 50SL (cyclaniliprole) : Un insecticide homologué pour le contrôle de la tordeuse à bandes obliques, le carpocapse de la pomme et la tordeuse orientale du pêcher ainsi que pour le contrôle partiel du charançon de la prune et de la mouche de la pomme. Il agit par contact et par ingestion et possède une activité systémique locale (translaminaire). Pour contrer le développement de résistance, ne pas utiliser en alternance avec d'autres produits du groupe 28 comme ALTACOR et EXIREL, ni appliquer plus de deux fois au cours d'une même génération d'un insecte nuisible ou à moins de 30 jours d'une autre application. Ce produit est toxique pour les abeilles.

HUILE SUPÉRIEURE (huile minérale) et **HUILE DE PULVÉRISATION 13 E** (huile minérale): voir à la fiche **Acaricides homologués en pomiculture au Québec**.

IMIDAN (phosmet) : Cet insecticide de synthèse à large spectre fait partie de la famille des organophosphorés. Il agit principalement par contact mais également par ingestion et inhalation. Ce produit est un irritant pour les yeux.

INTREPID (méthoxyfénozide) : Cet insecticide sélectif de synthèse est un régulateur de croissance qui fait partie de la famille des diacylhydrazines. Il agit par ingestion et possède une activité systémique locale (translaminaire). Il possède une action spécifique sur les larves de lépidoptères (chenilles) ainsi que sur les œufs. Une fois ingéré par la chenille, il provoque la mue, l'arrêt de la nutrition et la mort des larves à l'intérieur de deux à cinq jours. Une période de six heures de séchage est recommandée pour lui assurer une résistance au délavage.

ISOMATE CM/OFM TT (phéromone du carpocapse de la pomme, de la tordeuse orientale du pêcher et du petit carpocapse) : Ce produit n'est pas pulvérisé, il émane plutôt de diffuseurs qui doivent être installés, juste avant l'apparition des papillons, dans un faible nombre de pommiers répartis à l'intérieur du verger. La phéromone agit en empêchant l'accouplement des papillons listés sur l'étiquette, prévenant ainsi l'apparition des larves causant les dommages. Ce produit ne possède pas d'effet toxique ni pour l'humain ni pour l'environnement et il est admissible en production biologique.

ISOMATE CM FLEX (phéromone du carpocapse de la pomme) : Tout comme le produit précédent, ce produit ne possède pas d'effet toxique et agit en empêchant l'accouplement des papillons, prévenant ainsi l'apparition des larves causant les dommages. Il est spécifique au carpocapse de la pomme et est admissible en production biologique.

ISOMATE OFM TT (phéromone de la tordeuse orientale du pêcher) : Tout comme le produit précédent, ce produit ne possède pas d'effet toxique et agit en empêchant l'accouplement des papillons, prévenant ainsi l'apparition des larves causant les dommages. Son action est spécifique à la tordeuse orientale du pêcher et il est admissible en production biologique.

ISOMATE CM/LR TT (phéromone du carpocapse de la pomme, de la tordeuse à bandes obliques, de la tordeuse trilingnée et de la tordeuse européenne) : Tout comme le produit précédent, ce cocktail de phéromones ne possède pas d'effet toxique et agit en empêchant l'accouplement des papillons listés sur l'étiquette, prévenant ainsi l'apparition des larves causant les dommages. Ce produit ne possède pas d'effet toxique ni pour l'humain ni pour l'environnement et il est admissible en production biologique.

ISOMATE DWB (phéromone de la sésie du cornouiller) : Tout comme le produit précédent, ce produit ne possède pas d'effet toxique et agit en empêchant l'accouplement des papillons, prévenant ainsi l'apparition des larves causant les dommages. Son action est spécifique à la sésie du cornouiller et il est admissible en production biologique.

LABAMBA (lambda-cyhalothrine) : voir MATADOR.

MALATHION 85E (malathion) : Cet insecticide de synthèse à large spectre fait partie de la famille des organophosphorés. Il agit par contact, ingestion et inhalation. Ce produit est peu persistant sur le feuillage (moins d'une semaine).

MATADOR 120EC (lambda-cyhalothrine) : Cet insecticide de synthèse à large spectre fait partie de la famille des pyréthrinoïdes. Il agit par contact et par ingestion. Son action n'est pas systémique, mais persistante (trois à quatre semaines). Il est nuisible pour plusieurs espèces d'insectes et d'acariens utiles et favorise la multiplication des acariens phytophages. Il est recommandé de ne pas utiliser de pyréthrinoïdes après la floraison pour protéger la faune auxiliaire.

MOVENTO (spirotétramate) : Cet insecticide sélectif de synthèse fait partie de la famille des dérivés de l'acide tétronique. Il possède une activité systémique totale, c'est-à-dire qu'il est transporté dans toute la plante via le xylème et le phloème. Il agit par ingestion sur les insectes immatures se nourrissant de végétaux traités, par toxicité directe mais aussi en réduisant la capacité de reproduction de la femelle et la survie de sa progéniture. Il possède une action spécifique sur les pucerons et cochenilles. Le produit est peu toxique pour la faune auxiliaire en général mais modérément toxique pour les acariens prédateurs. De meilleurs résultats sont obtenus en l'utilisant avec un adjuvant non-ionique (ex. AGRAL).

PERM-UP (perméthrine) : voir AMBUSH.

POLECI (deltaméthrine) : voir DECIS.

POUNCE (perméthrine) : voir AMBUSH.

RIMON (novaluron) : Ce produit est un insecticide sélectif de synthèse du groupe des régulateurs de croissance des insectes. Il possède une action spécifique sur les lépidoptères, essentiellement par ingestion (jeunes stades larvaires) et par contact (œufs). Il n'affecte pas le stade adulte des ravageurs visés. Bien que son action soit non-systémique, il est absorbé par la cuticule des feuilles (action transcuticulaire) et résiste bien au lessivage par la pluie ce qui lui confère une action persistante modérée (jusqu'à 14 jours sur feuillage, jusqu'à 10 jours sur fruits). C'est toutefois le « moins sélectif » des régulateurs de croissance des insectes et des applications répétées de ce produit peuvent causer une baisse des acariens prédateurs phytoséiides et une augmentation des populations de tétranyque rouge.

SAFER'S, OPAL, KOPA, OLEGROW (sel de potassium d'acide gras) : voir la fiche **Acaricides homologués en pomiculture au Québec.**

SEFINA (afidopyropen) : voir VERSYS.

SEVIN XLR (carbaryl) : Cet insecticide de synthèse à large spectre fait partie de la famille des carbamates. Il agit par contact et par ingestion. Il est nocif pour les abeilles et plusieurs insectes utiles et favorise la multiplication des acariens phytophages. Depuis 2017, cet insecticide est **homologué uniquement comme agent d'éclaircissage des fruits**. Ce produit peut être phytotoxique à haute dose, particulièrement sur le cultivar McIntosh, en conditions de séchage lent. Il y a aussi un risque d'incompatibilité lorsqu'appliqué en mélange avec de l'huile (huile supérieure et huile d'été).

SEMIOS CM PLUS (phéromone du carpocapse de la pomme): Ce produit n'est pas pulvérisé, il émane d'un distributeur à taux variable selon les captures enregistrées dans les pièges et d'un réseau maillé sans fil. Il interfère avec l'accouplement des papillons comme les ISOMATE CM/OFM TT. L'achat du piège vient avec un service d'accompagnement. Il peut être moins efficace dans certaines situations que les produits ISOMATE selon certaines données au Québec.

SILENCER (lambda-cyhalothrine) : voir MATADOR.

SHIP 250 EC (cyperméthrine) : voir UP-CYDE

SUCCESS (spinosad) : Cet insecticide naturel sélectif fait partie de la famille des spinosynes. Il provient des toxines produites par la bactérie *Saccharopolyspora spinosa*. Il agit par contact et par ingestion. Son activité est systémique locale (translaminaire). Il possède une action spécifique sur les larves de lépidoptères (chenilles) et est utilisé principalement, dans les vergers du Québec, pour le contrôle de la tordeuse à bandes obliques. Il est recommandé de l'appliquer lorsque les larves se nourrissent, en évitant les journées venteuses ou trop ensoleillées pour favoriser son absorption et réduire sa

dégradation par la lumière. Il est aussi recommandé d'éviter de le mélanger avec des produits qui élèvent le pH de la bouillie (calcium). ENTRUST 80W est la formulation du spinosad admissible en production biologique.

SURROUND (kaolin) : Un agent de lutte minéral non toxique à base d'argile, agissant comme une barrière physique sur les fruits pour aider à réduire les dommages causés par les insectes et l'insolation. Pour obtenir de bons résultats, l'application du produit doit débuter avant l'apparition des insectes ravageurs et doit se poursuivre à une fréquence de 7 à 14 jours par la suite. Un lavage des fruits à la récolte peut être nécessaire afin d'éliminer les résidus blanchâtres. Ce produit est admissible en production biologique.

SIVANTO PRIME (flupyradifurone) : Cet insecticide de la famille des buténolides, a un mode d'action similaire à celui des néonicotinoïdes, mais son spectre d'action est beaucoup moins large, il est par conséquent moins toxique pour les abeilles. Dans la pomme, cet insecticide systémique est utilisable contre la plupart des insectes suceurs (pucerons, cicadelles, cochenilles) sauf le puceron lanigère.

THEME (thiaclopride) : Cet insecticide de synthèse à large spectre fait partie de la famille des néonicotinoïdes. Il agit par contact et par ingestion. Il possède une activité systémique locale (translaminaire). Ce produit ne peut pas être mélangé avec le fongicide ALIETTE (fosétyl-aluminium).

UP-CYDE (cyperméthrine) : Ce produit est un insecticide de synthèse à large spectre de la famille des pyréthriinoïdes. Il agit par contact et par ingestion et possède une action persistante prolongée. Il est nuisible pour plusieurs espèces d'insectes et d'acariens utiles et favorise la multiplication des acariens phytophages. **Ce produit (la cyperméthrine) n'est pas compatible avec la PFI.**

VAYEGO (tétraniliprole) : De la même famille que ALTACOR et EXIREL, cet insecticide à large spectre est efficace particulièrement contre les chenilles (carpocapse, TBO) et l'hoplocampe. Il a aussi une certaine efficacité contre le charançon de la prune et la mouche de la pomme. Relativement sélectif envers les espèces utiles mais toxique pour les abeilles et les guêpes parasitoïdes. Activité systémique translaminaire, résistant au lessivage après l'assèchement du produit. Relativement persistant. Homologué seulement en post-floraison.

VERSYS (afidopyropen) : Un insecticide dérivé du pyripyropène A produit par un champignon filamenteux. C'est le seul produit de ce groupe d'insecticides. Il agit par contact et est homologué contre le puceron rose et le puceron vert du pêcher. Ce produit est modérément toxique pour les abeilles.

VIROSOFT CP4, CYD-X (virus de la granuloze du carpocapse) : Cet insecticide naturel sélectif d'origine virale est spécifique au carpocapse de la pomme. Il agit uniquement par ingestion. Il est produit à partir de souches de virus naturellement présents dans les

vergers. Il est sans toxicité pour tous les autres organismes et pour l'environnement. Il s'applique par pulvérisation comme un insecticide, mais jamais par temps clair car l'exposition directe aux rayons solaires l'inactive. Il exige une bonne couverture, en utilisant un volume de bouillie selon le gabarit des arbres, c.-à-d. de 500-1000 L/ha. Des applications répétées sont nécessaires afin de bien atteindre l'ensemble de la population. Il n'est pas recommandé de le mélanger avec d'autres produits. Ce produit est admissible en production biologique.

VYDATE (oxamyle) : Cet insecticide et acaricide de synthèse à large spectre fait partie de la famille des carbamates. Il possède également une action nématocide. Il agit par contact et possède une activité systémique. Il est utilisé dans les vergers du Québec principalement comme nématocide avant la plantation et comme insecticide-acaricide sur les arbres en pépinière. Il peut provoquer de la roussissure sur les fruits des cultivars sensibles. **Ce produit n'est pas compatible avec la PFI.**

XENTARI WG (*B. thuringiensis var. aizawai*): C'est un insecticide spécifique aux lépidoptères qui agit par ingestion. Il est homologué contre certains ravageurs importants tels que le carpocapse de la pomme et la tordeuse à bandes obliques et aussi contre certaines chenilles défoliatrices. Ce produit est admissible en production biologique. Vérifiez avec votre organisme de certification avant de l'utiliser.

ZIVATA (lambda-cyhalothrine) : voir MATADOR

Notez que de rares produits ne nécessitent ni homologation, ni autre autorisation pour être appliqués en vergers, par exemple, les « macro-organismes » utiles présents naturellement dans la même zone écologique que celle dans laquelle se trouve votre verger. En pratique : coccinelles, nématodes, acariens prédateurs, trichogrammes, etc. Ces organismes sont décrits dans les fiches suivantes : [Les espèces utiles, une ressource à protéger](#), [Description et efficacité des prédateurs d'acariens](#), [Description et efficacité des prédateurs de pucerons](#) et [Description et efficacité des parasitoïdes](#).

Cette fiche est une mise à jour de la fiche originale du *Guide de référence en production fruitière intégrée à l'intention des producteurs de pommes du Québec 2015*. © Institut de recherche et de développement en agroenvironnement. Reproduction interdite sans autorisation.

Principaux partenaires de réalisation et commanditaires:



Insecticides homologués en pomiculture au Québec (Mise à jour mars 2026)

NOM COMMUN DE LA MATIÈRE ACTIVE	GROUPE CHIMIQUE ^A	FAMILLE CHIMIQUE ^B	TYPE DE PÉTICIDES ^C	PRODUIT COMMERCIAL ^D	LIMITE MAXIMALE DE RÉSIDUS (PPM) ^E	DÉLAI D'ATTENTE AVANT RÉCOLTE ^F (jrs)	DÉLAI DE RÉENTRÉE ^G	NOMBRE MAX. J. APPLICATIONS/ SAISON	QUANTITÉ MAX. MATIÈRE ACTIVE (kg/ha/saison)	ZONE TAMPON HABITATS AQUATIQUES (m) ^H	INDICE DE RISQUE ^I			# HOMOLOGATION
											IRE	IRS	IRB	
Abamectine	6	AVE	A, IN	AGRI-MEK SC	0,02	28	12h	1	0,143	35-50	20	74	3	31607
Abamectine / cyantraniliprole	6 / 28	AVE / DIAM	A, IN	MINECTO PRO	0,02 / 1,5	28	12h	1	0,143 / 0,067	35-50	275	65	5	33023
Acétamipride	4A	NEO	IN	ACETA 70 WP	1	7	48h - 6j ¹	4	0,672	30	39	30	4	33298
Acétamipride	4A	NEO	IN	ASSAIL 70 WP	1	7	48h - 6j ¹	4	0,672	30	39	30	4	27128
Acétamipride	4A	NEO	IN	ASSAIL 30 SC	1	8	12h - 6j ¹	4	0,672	30	39	30	4	34484
Acétamipride / novaluron	4A / 15	NEO / BEN	IN	CORMORAN	1 / 2	14	12h-7j ¹	–	0,552 / 0,690	40-60	88	35	5	33353
Afidopyropen	9D	PYRO	IN	SEFINA	0,02	7	12h	4	0,04	5-20	1	171	–	33265
B. thuringiensis var. aizawai	11A	MIC	IN	XENTARI WG	0,1*	0	4h	–	–	1-3	–	5	2	31557
B. thuringiensis var. kurstaki	11A	MIC	IN	BIOPROTEC PLUS	0,1*	0	4h	–	–	1-3	–	5	1	32425
B. thuringiensis var. kurstaki	11A	MIC	IN	DIPEL 2X DF	0,1*	0	4h	–	–	1-3	–	5	1	26508
B. thuringiensis var. kurstaki	11A	MIC	IN	FORAY 48BA	0,1*	0	4h**	–	–	1-3	–	5	1	24978
Carbaryl	1A	CAR	IN	SEVIN XLR (pour l'éclaircissage)	5	75	12h- 14 j ¹	1-2	1,0-1,5	10-25	190	137	5	27876
Chlorantraniliprole	28	DIAM	IN	ALTACOR	0,4	5	12h	3	0,225	2-10	92	3	2	28981
Chlorantraniliprole	28	DIAM	IN	ALTACOR MAX	0,4	5	12h	3	0,225	2-10	92	3	2	34654
Chlorantraniliprole	28	DIAM	IN	SHENZI 400 SC	0,4	5	12h	3	0,225	2-10	92	6	2	34974

Insecticides homologués en pomiculture au Québec (Mise à jour mars 2026)

NOM COMMUN DE LA MATIÈRE ACTIVE	GROUPE CHIMIQUE ^A	FAMILLE CHIMIQUE ^B	TYPE DE PÉTICIDES ^C	PRODUIT COMMERCIAL ^D	LIMITE MAXIMALE DE RÉSIDUS (PPM) ^E	DÉLAI D'ATTENTE AVANT RÉCOLTE ^F (j/rs)	DÉLAI DE RÉENTRÉE ^G	NOMBRE MAX. J. APPLICATIONS/ SAISON	QUANTITÉ MAX. MATIÈRE ACTIVE (kg/ha/saison)	ZONE TAMPON HABITATS AQUATIQUES (m) ^H	INDICE DE RISQUE ^I			# HOMOLOGATION
											IRE	IRS	IRB	
Cyantraniliprole	28	DIAM	IN	EXIREL	1,5	3	12h	4	0,45	1-5	175	6	3	30895
Cyclaniliprole	28	DIAM	IN	HARVANTA 50 SL	0,3	7	12h	3	0,24	1-3	145	8	–	32889
Cydia pomonella (granulovirus)	31	MIC	IN	MADEX HP	0,1*	0	4h	–	–	1-3	1	5	1	34116
Cyperméthrine	3A	PYR	IN	SHIP 250 EC	1	7	12h	3	–	65-75	212	306	6	32563
Cyperméthrine	3A	PYR	IN	UP-CYDE 2.5 EC	1	7	12h	3	–	65-75	212	306	6	28795
Deltaméthrine	3A	PYR	IN	DECIS 100 CE	0,4	1	12h	3	–	25-45	196	20	6	33700
Deltaméthrine	3A	PYR	IN	POLECI 2,5 EC	0,4	1	12h	3	–	25-45	196	20	6	32446
Fenpropathrine	3A	PYR	IN, A	DANITOL	5	16	24h - 7j ⁴ - 23j ¹	1	0,448	35-70	319	42	6	33817
Fonicamide	29	FLO	IN	BELEAF 50 SG	0,2	21	12h - 3j ¹	3	0,3	1-3	14	5	2	29796
Flupyradifurone	4D	BUT	IN	SIVANTO PRIME	0,7	14	12h	–	0,4	1-5	76	22	3	31452
GS-omega&kappa-Hctx-Hv1a	32	PEP	IN	SPEAR-LEP	0,1 *	0	4h	–	–	1-3			-	34678
Huile de canola	NC	HUI	F, IN, A	BUG BUSTER	0,1*	0	4h	2-4	–	1-5	163	5	2	35047
Huile de canola	NC	HUI	F, IN, A	DOKTOR DOOM FORMULE 420	0,1*	0	S.O.	2-4	–	1-5	163	5	2	32819
Huile de canola	NC	HUI	F, IN, A	VEGOL HUILE DE CULTURE	0,1*	0	S.O.	2-4	–	1-5	163	5	2	32408
Huile minérale	NC	HC	A, IN	BARTLETT HUILE SUPERIOR 70	0,1*	–	12h	–	–	10-20	203	115	1	9542

Insecticides homologués en pomiculture au Québec (Mise à jour mars 2026)

NOM COMMUN DE LA MATIÈRE ACTIVE	GROUPE CHIMIQUE ^A	FAMILLE CHIMIQUE ^B	TYPE DE PÉTICIDES ^C	PRODUIT COMMERCIAL ^D	LIMITE MAXIMALE DE RÉSIDUS (PPM) ^E	DÉLAI D'ATTENTE AVANT RÉCOLTE ^F (jrs)	DÉLAI DE RÉENTRÉE ^G	NOMBRE MAX. ^J APPLICATIONS/ SAISON	QUANTITÉ MAX. MATIÈRE ACTIVE (kg/ha/saison)	ZONE TAMPON HABITATS AQUATIQUES (m) ^H	INDICE DE RISQUE ^I			# HOMOLOGATION
											IRE	IRS	IRB	
Huile minérale	NC	HC	A, IN, F	DOUBLE DOWN	0,1*	-	12h	2 / -	-	5-20	132/203	115	1	33589
Huile minérale	NC	HC	A, IN	HUILE 70 SUPÉRIEURE	0,1*	-	12h	-	-	10-20	203	115	1	14981
Huile minérale	NC	HC	A, IN, F	PURE SPRAY HUILE PULVÉRISATION 13E	0,1*	-	12h	2 / -	-	5-20	132/203	115	1	27666
Huile minérale	NC	HC	A, IN, F	RECOIL	0,1*	-	12h	2 / -	-	5-20	132	115	1	35373
Huile minérale	NC	HC	A, IN, F	SUFFOIL-X	0,1*	0	12h	8	-	4-15	203	115	1	33099
Kaolin	NC	INO	IN	SURROUND WP	0,1*	0	0	-	-	1-3	1	N/D	2	27469
Malathion	1B	OP	IN	MALATHION 85 E	2	3	12h-2j ² -3j ¹	2	-	15-35	97	144	5	8372
Méthoxyfénoside	18	DIA	IN	INTREPID 240F	1,5	14	12h	-	0,48	2-10	94	20	1	27786
Novaluron	15	BEN	IN	RIMON 10 EC (UPL)	2	14	12h	4	1,1 L	50-75	49	7	4	28881
Oxamyle	1A	CAR	IN, A, N	VYDATE L	0,1*	S/O ¹	12h-7j ⁴ -32j ¹	3	-	4-33	529	115	6	17995
Perméthrine	3A	PYR	IN	AMBUSH 500 EC	1	7	12h	1+2	0,54	55-75	196	115	6	14882
Perméthrine	3A	PYR	IN	IPCO SYNCRO	1	7	12h	1+2	0,54	55-75	196	115	6	33838
Perméthrine	3A	PYR	IN	PERM-UP	1	7	12h	1+2	0,54	55-75	196	115	6	28877
Perméthrine	3A	PYR	IN	POUNCE 384 EC	1	7	12h	1+2	0,54	55-75	196	115	6	16688

Insecticides homologués en pomiculture au Québec (Mise à jour mars 2026)

NOM COMMUN DE LA MATIÈRE ACTIVE	GROUPE CHIMIQUE ^A	FAMILLE CHIMIQUE ^B	TYPE DE PÉTICIDES ^C	PRODUIT COMMERCIAL ^D	LIMITE MAXIMALE DE RÉSIDUS (PPM) ^E	DÉLAI D'ATTENTE AVANT RÉCOLTE ^F (j/rs)	DÉLAI DE RÉENTRÉE ^G	NOMBRE MAX. ^J APPLICATIONS/ SAISON	QUANTITÉ MAX. MATIÈRE ACTIVE (kg/ha/saison)	ZONE TAMPON HABITATS AQUATIQUES (m) ^H	INDICE DE RISQUE ^I			# HOMOLOGATION
											IRE	IRS	IRB	
Phéromone de la sésie du cornouiller	–	PHE	IN	ISOMATE DWB	0,1*	S/O	4h**	–	–	–	1	N/D	1	30589
Phéromone du carpocapse, TOP et petit carpocapse	–	PHE	IN	ISOMATE-CM/OFM TT	0,1*	S/O	4h**	–	–	–	2	5	1	29352
Phosmet	1B	OP	IN	IMIDAN 50 WP INSTAPAK	10	22	12h-9j ⁴ - pas de réentrée ¹	2	–	25-40	144	299	3	23006
Phosmet	1B	OP	IN	IMIDAN 70 WP	10	22	12h-9j ⁴ - pas de réentrée ¹	2	–	25-40	144	299	3	29064
Polysulfure de calcium	M2	INO	F, IN, A	CHAUX SOUFFRÉE	0,1*	S/O	48h	–	–	15-40	138	180	–	16465
Sel de potassium d'acide gras	NC	AG	IN, A	KOPA	0,1*	0	4h**	–	–	1-3	121	5	2	31433
Sel de potassium d'acide gras	NC	AG	IN, A	SAFER'S	0,1*	0	4h**	–	–	1-3	210	5	2	14669
Sel de potassium d'acide gras	NC	AG	IN, A	OLEGROW	0,1*	0	4h**	–	–	1-3	121	5	2	34535
Sel de potassium d'acide gras	NC	AG	IN, A	OPAL	0,1*	0	4h**	–	–	1-3	121	5	2	28146
Spinétorame	5	SPI	IN	DELEGATE	0,2	7	12h	3	–	1-3	121	20	3	28778
Spinosad	5	SPI	IN	ENTRUST	0,2	7	12h*	3-7	0,262/0,420	1-3	73	6	3	30382
Spinosad	5	SPI	IN	GF-120 NF NATURALYTE	0,2	0	12h*	10	–	1-3	25	5	2	28336
Spinosad	5	SPI	IN	SUCCESS	0,2	7	12h*	3-7	0,262/0,420	1-3	73	6	3	26835
Spirotétramate	23	DAT	IN	MOVENTO 240 SC	0,7	7	12h	–	0,44	1-3	1	164	2	28953

Insecticides homologués en pomiculture au Québec (Mise à jour mars 2026)

NOM COMMUN DE LA MATIÈRE ACTIVE	GROUPE CHIMIQUE ^A	FAMILLE CHIMIQUE ^B	TYPE DE PESTICIDES ^C	PRODUIT COMMERCIAL ^D	LIMITE MAXIMALE DE RÉSIDUS (PPM) ^E	DÉLAI D'ATTENTE AVANT RÉCOLTE ^F (j/rs)	DÉLAI DE RÉENTRÉE ^G	NOMBRE MAX. J APPLICATIONS/ SAISON	QUANTITÉ MAX. MATIÈRE ACTIVE (kg/ha/saison)	ZONE TAMPON HABITATS AQUATIQUES (m) ^H	INDICE DE RISQUE ^I			# HOMOLOGATION
											IRE	IRS	IRB	
Sulfoxaflor	4C	SUL	IN	CLOSER	0,5	7	12h	2	0,192	1-3	64	59	4	30826
Tébufénozide	18A	DIA	IN	CONFIRM 240 F	1	14	12h	4	–	2-15	54	10	1	24503
Tétraniliprole	28	DIAM	IN	VAYEGO	0,5	7	12h	3	0,18	15-35	199	115	–	33711
Thiaclopride	4A	NEO	IN	THEME 480 SC	0,3	30	12h	3	0,42	5-30	1	221	3	34379

A. Les groupes chimiques indiqués correspondent à la classification retenue par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) ainsi que par les comités suivants : Fungicide Resistance Action Committee (FRAC), Insecticide Resistance Action Committee (IRAC) et Herbicide Resistance Action Committee (HRAC). Ils sont basés sur les sites ou les principaux modes d'action des différentes matières actives.

B. Familles chimiques : AVE : avermectines; BEN : benzoylurées; BUT: Buténolides; CAR : carbamates; DAT : dérivés acide tétronique; DIA : diacylhydrazines; DIAM: diamides; FLO: flonicamides; HC : hydrocarbures; HUI : huiles; INO : substances inorganiques; MIC : pesticides microbiens; NEO : néonicotinoïdes; OP : organophosphorés; PEP : peptides ; PHE : phéromones; PYR : pyrèthrinoïdes; PYRO : pyropènes; SPI : spinosynes; SUL : sulfoximines ; NC : non classés.

C. Types de pesticide : A : acaricide; IN : insecticide; FU : fumigant.

D. Bien qu'homologués au Canada, ces produits ne sont pas tous nécessairement disponibles au Québec.

* En fin d'homologation. Les couleurs correspondent à la dernière classification PFI (voir fiche 6) : **vert** (impact minimal - utilisation favorisée) ; **jaune** (impact intermédiaire - utilisation acceptable) ; **rouge** (impact important - non acceptable en PFI) ; noir (non classé)

E. La limite maximale de résidus (LMR) permise sur les pommes récoltées est définie par chaque pays : celle indiquée ici n'est valable qu'au Canada et est fixée par Santé Canada en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. *En l'absence de LMR spécifiques pour un produit antiparasitaire, on utilise le seuil de 0,1 ppm.

F. Délais d'attente avant récolte : S/O : sans objet. ¹ : ce produit ne peut être appliqué sur des arbres en production.

G. Les délais de réentrée présentés proviennent des étiquettes lorsque disponibles ou des recommandations utilisées dans SAgE pesticides (INSPQ). Ils peuvent varier selon la culture et la tâche à accomplir. 1 Éclaircissage manuel; 2 Irrigation manuelle; 3 Dépendamment de l'équipement de protection; 4 Taille manuelle, dépistage, tuteurage; 5 Récolte à la main

* Ne pas réentrer au champ avant que les résidus du produit ne soient secs. Délai provisoire établi par l'INSPQ.

**Délai provisoire établi par l'INSPQ sur la base des caractéristiques toxicologiques du produit.

Insecticides homologués en pomiculture au Québec (Mise à jour mars 2026)

NOM COMMUN DE LA MATIÈRE ACTIVE	GROUPE CHIMIQUE ^A	FAMILLE CHIMIQUE ^B	TYPE DE PÉTICIDES ^C	PRODUIT COMMERCIAL ^D	LIMITE MAXIMALE DE RÉSIDUS (PPM) ^E	DÉLAI D'ATTENTE AVANT RÉCOLTE ^F (jrs)	DÉLAI DE RÉENTRÉE ^G	NOMBRE MAX. ^J APPLICATIONS/ SAISON	QUANTITÉ MAX. MATIÈRE ACTIVE (kg/ha/saison)	ZONE TAMPON HABITATS AQUATIQUES (m) ^H	INDICE DE RISQUE ^I			# HOMOLOGATION
											IRE	IRS	IRB	

H. Les zones tampons indiquées correspondent aux distances d'éloignement à respecter, telles que spécifiées sur l'étiquette, pour protéger les habitats aquatiques d'eau douce (lacs, rivières, bourbiers, étangs, ruisseaux, marais, réservoirs et autres milieux humides). Elles peuvent varier selon la culture, la profondeur de l'habitat aquatique et le stade de développement de la culture. Si non spécifié sur l'étiquette, les distances minimales de tous plans d'eau ou cours d'eau à respecter en vertu du *Code de gestion des pesticides* sont : 1 m (si aire totale d'écoulement $\leq 2 \text{ m}^2$) ou 3 m (aire totale d'écoulement $> 2 \text{ m}^2$).

I. Les indices de risques ont été calculés en considérant la dose maximale permise par l'étiquette (une valeur élevée indique un risque élevé) :

IRE : Indice de risque pour l'environnement calculé par l'indicateur de risque des pesticides du Québec (IRPeQ) accessible à www.sagepesticides.qc.ca

IRS : Indice de risque pour la santé calculé par l'IRPeQ accessible à www.sagepesticides.qc.ca

IRB : Indice de risque pour les insectes bénéfiques du verger calculé à partir d'une base de données maintenue à jour par le Réseau-pommier du Québec.

Cette base de données intègre des informations provenant d'organisations gouvernementales canadiennes et américaines de R&D en pomiculture, de l'Organisation Internationale de Lutte Biologique ainsi que les observations des membres du Réseau-pommier.

J. Le nombre maximum d'application par saison peut varier selon le ravageur visé, la densité de plantation ou s'il s'agit d'un mélange. Consultez l'étiquette.